



# VENDRE OU REPENDRE UN HÔTEL, UN CAMPING

Bénéficiaire du dispositif ORATEL.

## VOUS SOUHAITEZ

- Préparer et faciliter la transmission de votre établissement : hôtel, hôtel restaurant, camping
- Evaluer objectivement la valeur de votre fonds de commerce et de vos murs

## VOUS ÊTES

- Hôtelier ou exploitant d'un camping souhaitant transmettre son établissement,
- Repreneur potentiel en recherche d'une entreprise hôtelière ou d'un camping,
- Municipalité souhaitant passer son camping en gestion privée.

## LE DISPOSITIF ORATEL VOUS ACCOMPAGNE

ORATEL est une opération régionale d'accompagnement à la transmission des entreprises hôtelières fondée sur un diagnostic, une évaluation et un plan d'actions réalisés par des professionnels de la transmission d'entreprise et par le conseiller tourisme de votre CCI.

## NATURE DE LA PRESTATION

- Un diagnostic complet de l'établissement comprenant les points réglementaires (sécurité, accessibilité, hygiène...), indicateurs de gestion et d'exploitation (politique commerciale, gestion des ressources humaines...), réalisé par le conseiller tourisme de votre CCI,
- Une évaluation objective de la valeur de son établissement (fonds de commerce et murs) réalisée en partenariat avec les experts comptables, notaires de Bretagne,
- Un plan d'action pour la cession et la reprise de son établissement; ainsi qu'un document de présentation de l'établissement diffusable auprès des éventuels repreneurs,
- La mise en avant de son établissement sur le site Reprendre en Bretagne pour multiplier les contacts avec les repreneurs.

## POUR LE REPRENEUR, C'EST LA POSSIBILITÉ

- De bénéficier d'un diagnostic,
- D'obtenir une avance remboursable du Conseil régional de Bretagne sur sept ans (incluant un différé de remboursement de deux ans), à taux 0, correspondant à 20% du coût d'acquisition avec ou sans rachat des murs, plafonné à 80 000 €,
- De profiter d'un accompagnement de son conseiller CCI sur les différents aspects de son projet,
- D'avoir un suivi de gestion pendant 3 ans assuré par le conseiller de la CCI du Morbihan.



Le Conseil Régional de Bretagne prend en charge 50 % du coût du

diagnostic cédant

d'un coût de 2 500 € HT.

Soit un reste à charge vendeur de 1 250€ HT.

Hervé Blanchard

[email](#)

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / [contact@morbihan.cci.fr](mailto:contact@morbihan.cci.fr)